Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_218-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
29 JUIN 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 39
Procuration : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le six juillet à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
M. Yannick FIEVEZ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT
Mme Sandra ROUSSELET a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Delphine JEANNIN a donné pouvoir à Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER
M. Jean-Pierre LE METAYER a donné pouvoir à Mme Albane DIEU
Mme Marie HAMEL-FAURE a donné pouvoir à M. Anthony LECOINTRE
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_218 - PCAET - Projet d'ombrière photovoltaïque sur la commune de Larré avec QC Energies - Boucle d'autoconsommation collective- Validation d'un Contrat de partage d'électricité en Autoconsommation Collective (CP) avec Questembert Communauté

Rapporteur : M. Boris LEMAIRE, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_218-DE

CONSIDÉRANT le Plan Climat de Questembert Communauté, et notamment l'axe 3 « Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités » et l'axe 8 « Soutenir le développement des énergies renouvelables ».

CONSIDÉRANT l'Appel à Manifestation d'Intérêt réalisé entre le 09/05/2023 et le 07/06/2023.

Contexte :
Enclenché il y a plusieurs années suite à une sollicitation de la commune de Larré qui souhaitait couvrir son boulodrome, le projet d'installer une ombrière photovoltaïque a été étudié par la SAS QC Énergies sans pouvoir aboutir à l'époque car aucun équilibre financier n'avait pu être trouvé.
En 2025, un soutien financier via le Fond Vert PCAET a permis de réévaluer le projet et de mettre en place un projet techniquement et financièrement viable.
Le projet concerne l'installation d'une ombrière sur 1 031 m² avec un peu plus de 520 panneaux solaires pour une puissance de 243 kWc et est porté par la SAS QC Énergies.

Éléments financiers :
Le projet total représente un investissement de 247 108€, avec 25 % de subvention via le Fond Vert, 10 000€ de fonds propres et le reste en emprunt.

L'énergie produite sera vendue aux consommateurs de la boucle d'autoconsommation collective à 8 cts €/kWh. Ce prix correspond au prix de l'électron et ne comprend donc pas les frais annexes indiqués dans les factures énergétiques (montant du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité, taxes).

Les consommateurs identifiés pour cette boucle d'autoconsommation sont Questembert Communauté pour ses bâtiments intercommunaux (piscine, siège de l'intercommunalité, asphodèle, centre culturel de Caden, cendre de secours de Molac, centre de secours de Questembert et centre technique intercommunal) et l'Écosite de Séché Environnement installé à La Vraie-Croix.
Cette liste de consommateurs pourra évoluer dans le futur pour inclure de nouveaux bâtiments comme le futur pôle social par exemple.
Il est prévu que 65 % de l'énergie produite soit distribués aux bâtiments de Questembert Communauté et 35 % à l'Écosite afin d'optimiser la consommation de ce qui sera produit. Cela permettra qu'environ 20 % de l'énergie consommée par les bâtiments de Questembert Communauté soit produite localement.

D'après les calculs réalisés par Questembert Communauté Énergies en comparant ce que Questembert Communauté paye actuellement sur les bâtiments concernés et les factures que nous devrions avoir en rentrant dans cette boucle, une économie de 5 000€ par an peut être attendue sur les factures d'énergie de Questembert Communauté.

Un contrat de gré à gré doit être signé entre Questembert Communauté et SAS QC Énergies afin d'acter l'entrée dans cette boucle d'autoconsommation et d'encadrer le prix de rachat (prix de l'électron à 8 ct d'€/kWh) et la durée d'engagement (20 ans).

Calendrier :
Il est prévu que l'installation de la charpente métallique de l'ombrière soit faite à l'automne 2026 pour que les panneaux soient posés à l'hiver 2026 et que la centrale soit mise en service sur le premier trimestre 2027.

Ce projet d'entrée dans la boucle d'autoconsommation ainsi constituée a été présenté lors du comité Aménagement, Transitions et Mobilité du 11 juin 2026 et a été validé par ce comité consultatif qui n'a pas soulevé de questionnements ou refus.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_218-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider l'entrée de Questembert Communauté dans cette boucle d'autoconsommation collective.

- D'autoriser le Président de Questembert Communauté à signer le contrat de partage d'électricité en auto consommation collective (à gré à gré) avec QC Energies, ainsi que tous documents permettant la bonne exécution de ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 juillet 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/07/2026
Qualité : PRÉSIDENT